

**A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2021 – 2022**

Le paiement de la cantine pour la période de : **Janvier – Février 2022** s'effectuera :
Les mardi 07 – jeudi 09 – vendredi 10 décembre de : 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00.

Janvier : 13 jours : 28,60 €

Février : 08 jours : 17,60 €

Total : 21 jours : 35,20 € à régler **Si règlement en espèces, merci de faire l'appoint**

(46,20 € - 11,00 € soit -4 jours du mois de novembre et -1 jour du mois de décembre)

- 3 modes de paiement : ESPECES - CHEQUE – CARTE BLEUE
- Chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable Lycée Montgérald, daté et signé au stylo noir ou bleu sans rature.
- **Rappel :**

Seuls les repas payés seront commandés.

Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates précitées

La Principale,

Sandrine VICTORIN